

Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Il s'agit de gérer 120 personnels de niveaux scolaires très différents dans leur carrière, l'acquisition et le maintien de leurs savoir-faire techniques dans leur spécialité et de les entraîner aux engagements militaires les plus durs en vue d'une projection sur un théâtre d'opération extérieure. Cette mission se déroule tant en métropole que sur les territoires dans lesquels l'armée de terre intervient.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

Après la licence en droit public, j'ai fait une maîtrise en droit public au sein de l'UPPA, puis j'ai été admis au Master 2 Droit public général. A la fin de cette scolarité, j'ai été admis au Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG) de Bordeaux. Cette préparation m'a permis de réussir 3 concours administratifs de catégorie A dont celui de l'Ecole militaire du corps technique et administratif (EMCTA) – que j'ai choisi d'intégrer – et aujourd'hui dissoute. Au terme d'une année de formation militaire aux Ecoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan, j'ai intégré comme officier l'Ecole militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM) de Montpellier, aujourd'hui dissoute également. Cette école m'a permis de choisir un régiment de Logistique opérationnelle sur Rennes, sur un poste d'officier de chef de section (40 personnes projetables en tout temps et en tout lieu). Je suis aujourd'hui commandant de compagnie (120 personnes).

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence a été constitutive d'un enrichissement intellectuel certain, notamment compte tenu des matières de science politique et de droit public. Elle a permis d'approfondir les éléments vus dans les années précédentes et de les mûrir. Elle a enfin été un maillon essentiel de la formation que j'ai pu suivre par la suite.